



AMBASSADE DE SUISSE

ABIDJAN, le 2 décembre 1975

B. P. 1914

Réf.: 335.0 - MA/ms

ad: p.B.51.14.21.20.Allg.

CONFIDENTIEL

A la Direction politique du
Département politique fédéral3003 B e r n e

en	VG							cro
Date	8.12							8.12
Visa	✓							✓
EPD		8. Dez. 1975						
Ref. <u>p.B.51.14.21.20.110</u> <i>p.B.51.14.21.20. Niger.</i>								

Monsieur l'Ambassadeur,

Par voie rapide, vous m'avez demandé mon avis quant à l'éventuelle levée de l'embargo sur les livraisons d'armes, décrété entre autres contre le Niger par ACF du 2 juin 1969.

En somme, le Niger n'a été touché qu'indirectement par la mesure d'embargo: le foyer de crise était situé à l'époque au Nigéria / Biafra. Pour éviter son approvisionnement en matériel de guerre en transit par les pays voisins, l'embargo a également été étendu à ces derniers, dont le Niger.

La motivation à la base de la décision du Conseil fédéral a disparu. A ce seul point de vue, plus rien ne justifie le maintien de l'embargo.

Cependant, depuis 1969, la situation intérieure du Niger a changé. Le coup d'Etat contre Hamani Diori a vu arriver les militaires au pouvoir. Le Lieutenant-Colonel Seyni Kountché dirige le pays avec fermeté et, m'avait-il semblé, avec bon sens et modération. Récemment, il a dû se débarrasser - en les incarcérant - du vice-président Sani Souna Sido, qui complotait contre lui, et de certains politiciens du temps de Hamani Diori qui ont réussi à s'infiltrer dans l'entourage immédiat de Sani Souna Sido. Des collègues, de retour de Niamey, m'ont raconté que le Président Seyni Kountché était de plus en plus seul. Son isolement croissant, favorisé aussi par son ascétisme et sa nature réservée, pourrait lui faire perdre le contact avec le pays. Dès lors, et vu d'ici, Kountché ne me semble plus aussi bien en selle que lorsque je le vis au mois de juin (cf. mon R.P. no 7). Je n'excluais pas entièrement la possibilité d'un renversement.

./.



Le Niger ne cherche pas de querelle à ses voisins. Il pourrait néanmoins exister un léger danger qu'il soit acculé à un conflit de frontière. Récemment, en parlant avec l'ambassadeur du Niger de la soi-disant annexion d'une portion septentrionale du territoire du Tchad, mon collègue me révéla que la Libye occupait également, du côté de la frontière avec le Tchad, une portion du territoire nigérien. Y a-t-il là un foyer de tension latent ?

J'ignore quel poids vous attribuerez dans vos appréciations à ces questions d'ordre plutôt intérieur, et jusqu'à quel point vous entendez uniformiser les mesures futures. Quoi qu'il en soit, parmi les pays africains entrant en ligne de compte, le Niger me semble être un des premiers à mériter le bénéfice d'une mesure de libéralisation.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:



(J. Martin)